



SYNDICAT  
DÉPARTEMENTAL  
D'ÉNERGIE DE LA  
HAUTE GARONNE

# Comité Syndical

**Mercredi 5 novembre 2025 à 14h00**

**Espace Ferrat - SEILH**

**Quorum atteint**

# ORDRE DU JOUR

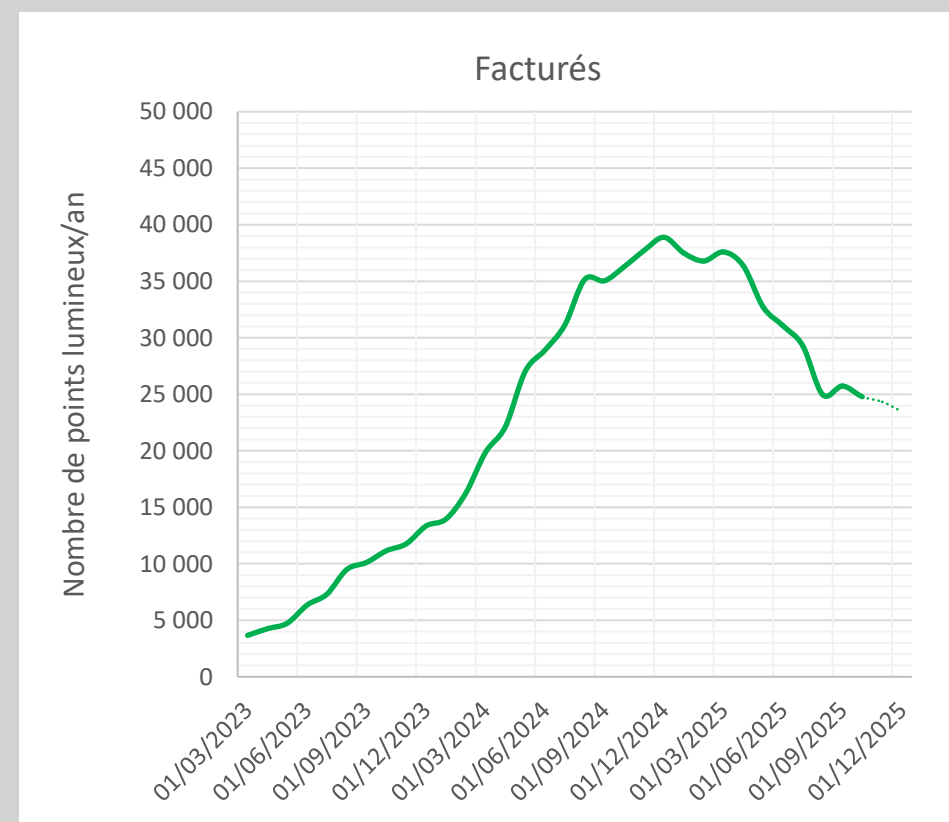
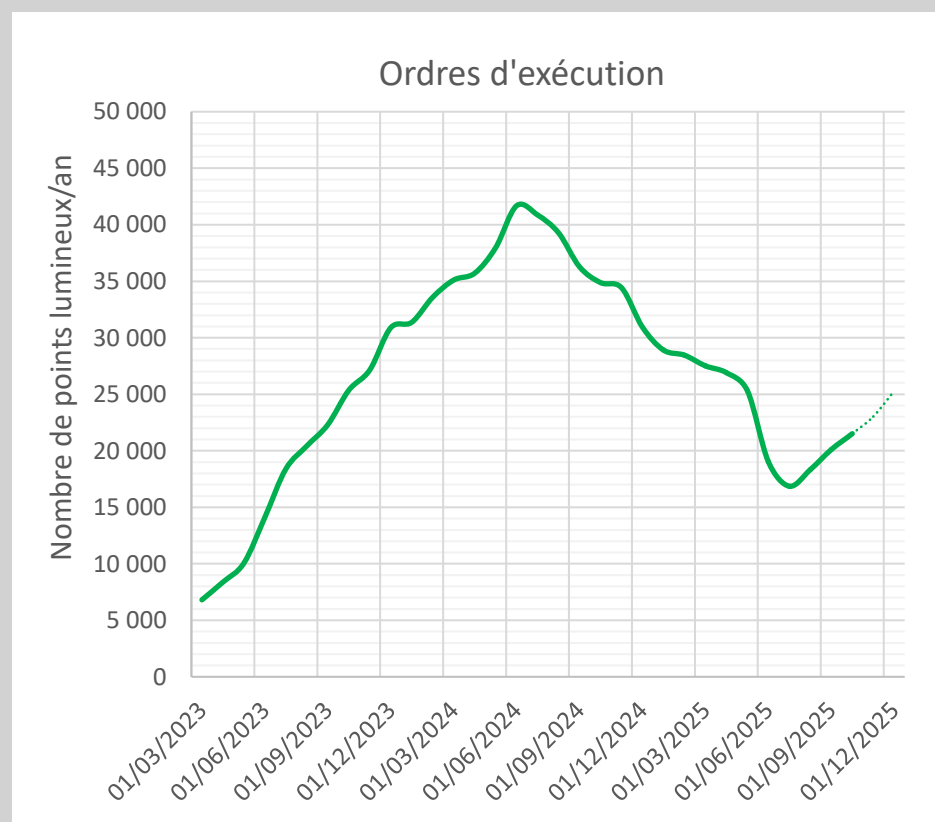
- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025**
- 3. Modification du tableau des effectifs**
- 4. Décision modificative**
- 5. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget**
- 6. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Cazac**
- 7. Compte-rendu des délégations du Comité**
- 8. Questions diverses**

# Actualité de l'énergie

- Une réglementation toujours aussi instable et complexe à interpréter.
- Un réseau électrique qui reste difficile à gérer dans le cadre des très nombreux projets de raccordements d'unités de production d'énergies renouvelables intermittentes.
- La croissance de la consommation d'électricité toujours attendue dans le cadre de la décarbonation de l'énergie.
- L'évolution des prix de l'énergie toujours objet de nombreux débats montrant toute l'incertitude qui y est attachée.
- Seule certitude, l'autoconsommation et les économies d'énergie répondent aux orientations de décarbonation de l'énergie et aux souhaits de stabilité de prix exprimés par les collectivités.

# Programme LED ++

Le taux de LED du territoire du SDEHG est actuellement de 64% et le rythme d'avancement du programme est pour l'instant conforme à l'objectif de fin d'année de 25 000 points lumineux/an, aussi bien concernant les ordres d'exécution que les points lumineux facturés :



# Production locale d'électricité

- Le SDEHG accompagne gratuitement les communes au travers de son ingénierie technique, administrative, financière et juridique.
- Recherche d'un modèle économique avec prix de revient inférieur de 20% par rapport aux prix d'achat TTC des factures d'électricité.
- Stabilité et visibilité sur les dépenses communales à long terme en matière d'électricité.
- Prise en compte du confort thermique des bâtiments l'été, notamment les bâtiments scolaires, grâce à des climatisations/pompes à chaleur alimentées par les panneaux photovoltaïques.
- Inscription dans la transition écologique en limitant la quantité d'énergie transitant sur les réseaux d'électricité.
- Une meilleure protection et un meilleur confort thermique des véhicules stationnés sous les ombrières.
- Veille sur le stockage d'énergie et sur les installations en toiture.

# 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L5711-1 et L2121-15 du CGCT, le Comité Syndical nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires. Il est ensuite publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

## 2. Procès-verbal du Comité Syndical du 20 mars 2025

Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Le projet de procès-verbal de la dernière réunion du 20 mars 2025 a été adressé aux membres du Comité avec leur convocation.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical présents lors de la séance du 20 mars dernier d'approuver ce projet de procès-verbal.

### 3. Modification du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs du SDEHG nécessite une mise à jour régulière avec prise en compte de l'évolution des services ou des besoins ponctuels.

- Suppression de poste : 1 poste de chargé(e) de gestion financière suite à un départ à la retraite conjointement avec l'évolution des outils informatiques et l'adaptation des missions du service. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable unanime le 22 octobre dernier.
- Création d'un emploi non permanent : 1 poste d'adjoint technique, à temps non complet de 17h30 par semaine, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 6 mois.

## 4. Décision modificative

### Autorisations de Programme 2022 / 2023 – Crédits de Paiement

N°	Opérations 2022	AP ajustées TTC	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
9	Géoréférencement des réseaux	3 500 000 €	Inchangé	550 000 €	-200 000 €

N°	Opérations 2023	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
<b>Montants en € HT</b>					
1	Effacements de réseaux	3 750 000 €	-100 000 €	553 867,23 €	-100 000 €
2	Renforcements de réseaux	9 950 000 €	-50 000 €	1 396 671,76 €	-50 000 €
3	Raccordements	4 700 000 €	-100 000 €	349 927,74 €	-100 000 €
4	Travaux communaux	500 000 €	Inchangé	77 441,01 €	Inchangé
<b>Montants en € TTC</b>					
5	Eclairage	18 650 000 €	Inchangé	1 600 523,13 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	3 400 000 €	Inchangé	265 243,89 €	Inchangé
7	Réseaux télécom - Régies	1 800 000 €	Inchangé	287 948,92 €	Inchangé

## 4. Décision modificative

### Autorisations de Programme 2024 – Crédits de Paiement

N°	Opérations 2024	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
<b>Montants en € HT</b>					
1	Effacements de réseaux	3 700 000 €	Inchangé	1 753 413,87 €	Inchangé
2	Renforcements de réseaux	10 600 000 €	Inchangé	4 647 904,08 €	-200 000 €
3	Raccordements	4 300 000 €	Inchangé	1 583 347,94 €	Inchangé
4	Travaux communaux	550 000 €	Inchangé	277 218,05 €	Inchangé
<b>Montants en € TTC</b>					
5	Eclairage	15 200 000 €	Inchangé	6 579 795,28 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	2 650 000 €	Inchangé	1 094 833,29 €	Inchangé
7	Réseaux télécom - Régies	1 700 000 €	Inchangé	869 229,77 €	Inchangé
8	Ombrières photovoltaïques	3 200 000 €	- 2 100 000 €	1 200 000 €	-600 000 €

## 4. Décision modificative

### Autorisations de Programme 2025 – Crédits de Paiement

N°	Opérations 2025	AP ajustées	ajustement AP	CP 2025 ajustés	ajustement CP
<b>Montants en € HT</b>					
1	Effacements de réseaux	4 250 000 €	Inchangé	2 082 500 €	Inchangé
2	Renforcements de réseaux	12 075 000 €	+1 575 000 €	6 650 000 €	+1 400 000 €
3	Raccordements	4 700 000 €	Inchangé	2 432 000 €	-200 000 €
4	Travaux communaux	550 000 €	Inchangé	391 500 €	+100 000 €
<b>Montants en € TTC</b>					
5	Eclairage	13 400 000 €	Inchangé	7 102 000 €	Inchangé
6	Eclairage connexe	3 500 000 €	Inchangé	1 990 000 €	+100 000 €
7	Réseaux télécom - Régies	2 250 000 €	Inchangé	1 035 000 €	Inchangé

## 4. Décision modificative

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CHAPITRE HORS OPERATION		BUDGET 2025	DM 2025	TOTAL
21 - Immobilisations corporelles		200 000 €	-150 000 €	50 000 €
OPERATION				
2022-9	Géoréférencement des réseaux	750 000 €	-200 000 €	550 000 €
2023-1	Effacements de réseaux	653 867,23 €	-100 000 €	553 867,23 €
2023-2	Renforcements de réseaux	1 446 671,76 €	-50 000 €	1 396 671,76 €
2023-3	Raccordements	449 927,74 €	-100 000 €	349 927,74 €
2024-2	Renforcements de réseaux	4 847 904,08 €	-200 000 €	4 647 904,08 €
2024-8	Ombrières photovoltaïques	1 800 000 €	-600 000 €	1 200 000 €
2025-2	Renforcements de réseaux	5 250 000 €	1 400 000 €	6 650 000 €
2025-3	Raccordements	2 632 000 €	-200 000 €	2 432 000 €
2025-4	Travaux communaux	291 500 €	100 000 €	391 500 €
2025-6	Eclairage connexe	1 890 000 €	100 000 €	1 990 000 €
<b>TOTAL DM</b>			<b>0 €</b>	

# 5. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

Pour les dépenses d'investissement, hors dépenses pluriannuelles

Crédits ouverts au Budget Primitif et à la Décision Modificative en 2025			Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du budget 2026	
Chapitre / Article	Libellé M57	Crédits ouverts BP + DM 2025	Libellé M57	Crédits ouverts avant vote du budget 2026
20	Immobilisations incorporelles	70 000 €	Immobilisations incorporelles	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	50 000 €	Immobilisations corporelles	12 500 €
23/2313	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	50 000 €	Immobilisations en cours (hors opérations) / Constructions	12 500 €

# 5. Autorisation au Président pour les dépenses dans l'attente de l'adoption du budget

## Pour les dépenses d'investissement pluriannuelles

CP ouverts au BP et à la DM en 2025		Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater avant le vote du BP 2026	
Libellé autorisation de programme	CP ouverts BP + DM 2025	Libellé autorisation de programme	CP ouverts avant vote du budget 2026 par AP
20228 - Eclairage ++	14 500 000 €	20228 - Eclairage ++	4 833 333,33 €
20229 - Géoréférencement des réseaux	550 000 €	20229 - Géoréférencement des réseaux	183 333,33 €
20241 - Effacements de réseaux	1 753 413,87 €	20241 - Effacements de réseaux	584 471,29 €
20242 - Renforcements de réseaux	4 647 904,08 €	20242 - Renforcements de réseaux	1 549 301,36 €
20243 - Raccordements	1 583 347,94 €	20243 - Raccordements	527 782,65 €
20244 - Travaux communaux	277 218,05 €	20244 - Travaux communaux	92 406,02 €
20245 - Eclairage	6 579 795,28 €	20245 - Eclairage	2 193 265,09 €
20246 - Eclairage connexe	1 094 833,29 €	20246 - Eclairage connexe	364 944,43 €
20247 - Réseaux télécom - Régies	869 229,77 €	20247 - Réseaux télécom - Régies	289 743,26 €
20248 - Ombrières photovoltaïques	1 200 000 €	20248 - Ombrières photovoltaïques	400 000 €
20251 - Effacements de réseaux	2 082 500 €	20251 et 20261 - Effacements de réseaux	694 166,67 €
20252 - Renforcements de réseaux	6 650 000 €	20252 et 20262 - Renforcements de réseaux	2 216 666,67 €
20253 - Raccordements	2 432 000 €	20253 et 20263 - Raccordements	810 666,67 €
20254 - Travaux communaux	391 500 €	20254 et 20264 - Travaux communaux	130 500 €
20255 - Eclairage	7 102 000 €	20255 et 20265 - Eclairage	2 367 333,33 €
20256 - Eclairage connexe	1 990 000 €	20256 et 20266 - Eclairage connexe	663 333,33 €
20257 - Réseaux télécom - Régies	1 035 000 €	20257 et 20267 - Réseaux télécom - Régies	345 000 €

## 6. Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques de la commune de Cazac

Le SDEHG est compétent pour intervenir en matière d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) dans les conditions définies à l'article L2224-37 du CGCT.

Conformément à l'article 3.3 de ses statuts, le transfert de cette compétence intervient au 1<sup>er</sup> janvier suivant les délibérations concordantes de la commune et du Comité Syndical.

Pour faire suite à la délibération du conseil municipal de Cazac du 24 juillet 2025 demandant le transfert de la compétence IRVE au SDEHG, il est proposé au Comité Syndical de se prononcer sur ce transfert de compétence qui interviendrait au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## 7. Compte-rendu des délégations du Comité

Conformément à l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

La note de synthèse adressée aux membres du Comité Syndical avec leur convocation présente le compte-rendu de ces délégations.

## 8. Questions diverses

**Prochaine réunion du Comité Syndical**

**Vendredi 30 janvier 2026 à 14h00**

**par visioconférence**



**Merci de votre participation !**